



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
18 novembre 2015
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2016

25-29 janvier 2016, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la République
d'Azerbaïdjan (2016-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	7
III. Administration du programme et gestion des risques.....	10
IV. Suivi et évaluation.....	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République d'Azerbaïdjan (2016-2020).....	12



I. Considérations générales

1. L'Azerbaïdjan est un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) appartenant à la catégorie des pays à développement humain élevé. Il se classe au 76^e rang sur 187 pays selon l'indice de développement humain, avec un indice de 0,747¹. Entre 1980 et 2013, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 5,6 ans, la durée moyenne de scolarisation de 0,6 an et la durée attendue de scolarisation de 0,5 an. Le revenu national brut par habitant du pays a été multiplié par 4,9 entre 1990 et 2013².

2. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont très encourageants. Le pays a réussi à faire baisser le taux de pauvreté, à réduire les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, à améliorer l'accès à l'eau et à endiguer la propagation de la tuberculose et du paludisme. Malgré une amélioration, certains indicateurs, comme ceux relatifs à la santé maternelle et à la nutrition de l'enfant, demeurent en deçà de la moyenne des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et méritent donc toujours d'être suivis de près.

3. L'Azerbaïdjan a adhéré à 172 traités, protocoles et autres instruments internationaux, dont la plupart des traités fondamentaux relatifs aux droits de l'homme des Nations Unies, ou les a ratifiés. En outre, il a adopté son deuxième plan d'action national en faveur des droits de l'homme et mis en œuvre plusieurs réformes judiciaires et juridiques.

4. Grâce à ses abondantes ressources en hydrocarbures, l'Azerbaïdjan a continué d'enregistrer une croissance relativement soutenue malgré la récession économique globale. En 2013, son produit intérieur brut s'élevait à 74,17 milliards de dollars, un chiffre 10 fois supérieur à celui de 2003³, ce qui a eu pour effet de faire diminuer de façon spectaculaire le taux de pauvreté, qui est passé de 49 % en 2001 à 5,3 % en 2013⁴. Cependant, la baisse du volume de production et des cours du pétrole a récemment fait chuter les revenus pétroliers et provoqué un ralentissement de la croissance globale.

5. L'un des grands défis que doit relever l'Azerbaïdjan est de réduire sa dépendance à l'égard des exportations d'hydrocarbures et de consolider ses acquis en matière de développement en privilégiant à l'avenir une économie diversifiée, orientée vers l'efficacité et entraînée par une main-d'œuvre qualifiée, un marché de l'emploi dynamique et un système de gouvernance efficace, capable de tirer profit des nouvelles technologies et de résister aux chocs tant internes qu'externes.

6. L'Azerbaïdjan a mené plusieurs actions concluantes pour prendre sa place sur la scène internationale. De 2012 à 2013, il a été membre non permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et, au cours du deuxième semestre de 2014, il a présidé le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Le pays gagne en visibilité en tant que nouveau donateur, tout particulièrement actif dans le domaine humanitaire, mais également désireux de travailler avec les organismes des Nations Unies et le PNUD dans le cadre de la coopération au service du

¹ PNUD, Rapport sur le développement humain 2014, « Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience ».

² PNUD, note d'information sur l'Azerbaïdjan, Rapport sur le développement humain 2014.

³ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, <http://donnees.banquemondiale.org/pays/azerbaïdjan>.

⁴ Comité d'État de statistique, <http://stat.gov.az>.

développement et de la coopération Sud-Sud [notamment dans les domaines concernant la jeunesse et les technologies de l'information et des communications (TIC)].

7. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, l'Azerbaïdjan a adopté sa première stratégie nationale de développement, baptisée Vision 2020, qui permettra d'assurer le passage d'une économie traditionnelle, basée sur les ressources naturelles, à une économie fondée sur la connaissance, diversifiée et compétitive. Pour mener à bien le programme défini dans Vision 2020, il faudra dans les plus brefs délais accorder une attention toute particulière à trois questions de développement cruciales, qui sont présentées ci-après.

Diversification économique et croissance sans exclusion

8. Pour assurer son développement, l'Azerbaïdjan devra impérativement réussir à diversifier son économie et à créer de nouvelles sources de croissance durables propres à la rendre plus compétitive et inclusive. Cela contribuera à diminuer la grande dépendance du pays à l'égard des secteurs pétrolier et gazier, qui représentent aujourd'hui plus de 70 % des recettes budgétaires et 92 % des exportations⁵ alors qu'ils n'emploient que 7 % de la population active. Le Gouvernement a donc choisi de privilégier les secteurs du tourisme, des technologies de l'information et de l'agro-industrie pour la diversification⁶. La dépréciation spectaculaire de la monnaie nationale (le manat), intervenue le 21 février, a permis d'augmenter le volume des exportations.

9. Plus que la croissance économique, qui est certes cruciale pour l'Azerbaïdjan, c'est le modèle de croissance choisi qui déterminera la capacité du pays à instaurer un système viable et à promouvoir un développement à plus long terme. Il est notamment essentiel que la diversification et la croissance industrielles soient durables et profitent à tous. L'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population demeure un défi de taille, mais plus le pays étendra la redistribution des fruits du développement et les services, plus il aura de chances de connaître une transition en douceur vers un développement sans exclusion, équitable et durable. Les personnes handicapées, notamment les blessés par mine, n'ont pas pleinement bénéficié de la croissance économique. Une enquête réalisée auprès de 750 personnes handicapées a révélé que 74 % d'entre elles⁷ étaient sans emploi et éprouvaient des difficultés à participer à la vie économique. La pollution par les mines est un frein au développement économique dans les zones touchées par les conflits. La nécessité de mettre à profit la croissance pour offrir plus de possibilités de travail équitable et accroître la disponibilité de personnel qualifié a été soulignée par les participants aux consultations nationales pour l'après-2015, qui ont voté pour qu'une éducation de qualité et l'amélioration des possibilités d'emploi soient des objectifs prioritaires du programme de développement durable⁸.

⁵ Fond monétaire international, République d'Azerbaïdjan : Consultation de 2013 au titre de l'article IV. Rapport n°13/164 du FMI, Bakou, 2013.

⁶ Economist Intelligence Unit, rapport sur l'Azerbaïdjan, décembre 2014.

⁷ Évaluation de la situation des personnes handicapées en Azerbaïdjan menée par l'UNICEF et le PNUD, 2011.

⁸ Organisations des Nations Unies, L'avenir que nous voulons, consultation nationale en Azerbaïdjan, rapport final, 2013.

Capacités institutionnelles et gouvernance efficace

10. La deuxième question essentielle est la nécessité de donner aux institutions plus de moyens pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques, ce qui devrait passer par la formation des fonctionnaires et l'élargissement du « cybergouvernement », deux objectifs clefs de la réforme institutionnelle. Un des grands enjeux à cet égard est de mettre en place une fonction publique composée d'un ensemble de professionnels capables d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques fondées sur des données factuelles et tenant compte de la problématique hommes-femmes et d'offrir à la population des services publics de qualité.

11. Soucieux d'accroître l'efficacité, la transparence et la disponibilité des données dans le secteur public, le Gouvernement a piloté un programme d'administration en ligne qui promeut une plus large utilisation des TIC au service du développement, institué un système de recrutement dans la fonction publique fondé sur le mérite et créé des centres de services, baptisés « centres ASAN », qui sont devenus un modèle en matière de prestation de services publics⁹. L'Azerbaïdjan figure en bonne place dans les classements internationaux des pays qui possèdent un environnement propice aux TIC mais n'a pas encore réussi à exploiter pleinement le potentiel des nouvelles technologies pour le mettre au service des politiques publiques. Outre la nécessité d'accroître l'efficacité administrative au sein des ministères, l'État doit recourir davantage aux TIC pour offrir des services à la population, améliorer la gestion des données et mettre en place des systèmes d'évaluation et de suivi pour parvenir à instaurer des politiques et des mesures fondées sur l'analyse des faits.

Dégradation de l'environnement et vulnérabilité face aux risques naturels

12. L'exposition et la vulnérabilité croissantes de l'Azerbaïdjan à la dégradation de l'environnement et aux risques naturels, accentuées par les changements climatiques, constituent un troisième obstacle majeur à la croissance durable et sans exclusion prévue dans Vision 2020.

13. L'Azerbaïdjan a adhéré aux principales conventions multilatérales sur l'environnement et promulgué d'importantes lois et politiques environnementales. Le pays a amélioré la protection de sa biodiversité en doublant la surface de ses zones protégées, qui est passée de 5 % de la surface totale du territoire national en 2000 à 10,3 % en 2014¹⁰, et a mis en œuvre une politique de reforestation à grande échelle.

14. Néanmoins, l'Azerbaïdjan fait encore face à de graves problèmes environnementaux. Environ 43 % de son territoire est touché par l'érosion des sols et 20 % par la salinisation¹¹, ce qui réduit la productivité des terres et nuit aux moyens de subsistance de 37 % des travailleurs agricoles. La dégradation des sols s'explique notamment par les failles du cadre juridique et institutionnel et par le manque d'expérience en matière de création et de mise en œuvre de pratiques viables en matière d'aménagement des sols. En outre, il existe peu d'autres activités rémunératrices, ce qui encourage des pratiques non viables, voire parfois illégales. Par conséquent, pour s'attaquer aux causes profondes de la dégradation de l'environnement, il sera nécessaire d'adopter une stratégie globale associant le

⁹ Voir www.asan.gov.az.

¹⁰ Données du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, 2014.

¹¹ Données du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles.

renforcement des capacités dans le domaine de la gestion durable des ressources et la fourniture d'autres moyens de subsistance aux populations locales. L'Azerbaïdjan est également très vulnérable aux changements climatiques, notamment à cause de ses ressources en eau douce limitées, de sa topographie montagneuse et du fait qu'il est situé au bord de la mer Caspienne¹². Le pays doit renforcer ses mécanismes de lutte contre les effets des changements climatiques ainsi que la capacité d'adaptation de la population, en veillant à tenir compte des besoins propres à chaque sexe.

15. L'Azerbaïdjan n'est pas un grand émetteur de gaz à effet de serre; il rejette la même quantité de dioxyde de carbone par habitant que la moyenne des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et la moitié de ce qu'émettent les pays à revenu élevé¹³. Cependant, étant donné la dépendance de l'économie nationale à l'égard des hydrocarbures, le Gouvernement devrait définir de nouvelles stratégies visant à réduire l'empreinte carbone du développement économique, notamment dans le secteur de l'énergie, qui est responsable de 75,9 % des émissions de gaz à effet de serre du pays.

Conclusions du PNUD, enseignements et perspectives

16. Avec pour devise « Transformer l'or noir en or humain », lancée dans une publication de 2007 soutenue par le PNUD¹⁴, le Gouvernement a commencé à investir les recettes pétrolières dans le capital humain en vue d'instaurer un développement économique durable. Cette ambition a été illustrée par l'approbation par le Président de la création d'un fonds national destiné à utiliser les recettes pétrolières pour aider les jeunes à étudier à l'étranger¹⁵. Cette devise est toujours d'actualité. Le PNUD a également contribué à la diversification économique du pays en assurant la formation professionnelle de la main-d'œuvre employée dans le secteur touristique, en présentant de nouveaux modèles et outils pour réduire le taux de chômage des jeunes et des femmes et en élaborant des programmes visant à aider les femmes handicapées et les blessés par mine à créer leur entreprise. Ces mesures font suite à la recommandation, issue de l'évaluation indépendante, préconisant que le nouveau programme de pays du PNUD continue d'appuyer l'action menée par l'État pour lutter contre les inégalités régionales en ce qui concerne les possibilités d'emploi¹⁶ et contribuer à accroître le taux d'activité des femmes et l'activité économique dans les zones rurales. Le PNUD soutiendra également l'action gouvernementale en matière de prévention de la violence sexiste.

17. Le PNUD possède un atout évident par rapport aux autres partenaires internationaux puisqu'il a joué un rôle de pionnier dans l'élaboration de deux stratégies nationales consécutives relatives aux TIC qui ont transformé le secteur public grâce à une informatisation à grande échelle et à l'adoption des services électroniques. Il a également joué un rôle déterminant dans la mise en place d'une fonction publique transparente et fondée sur le mérite et a été le précurseur de l'application du principe de « guichet unique » en vue de la gestion intégrée des

¹² Deuxième communication nationale de l'Azerbaïdjan au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

¹³ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

¹⁴ http://www.un-az.org/doc/BGHG_full_report1.pdf.

¹⁵ Programme national de promotion des études à l'étranger à l'intention de la jeunesse azerbaïdjanaise pour la période 2007-2015.

¹⁶ PNUD, rapport d'évaluation des réalisations 1 et 2, 2015.

frontières. Le Gouvernement azerbaïdjanais a soutenu ce partenariat à long terme en versant des montants considérables au titre du partage des coûts pour financer les programmes mis en œuvre par le PNUD. Dans le cadre d'une évaluation de son programme de bonne gouvernance, le PNUD s'est vu conseiller d'appliquer l'expérience acquise dans la mise en service de systèmes informatiques à grande échelle en privilégiant les secteurs essentiels au bien-être des citoyens et d'aider à la conception et au pilotage de stratégies d'administration en ligne appliquées à certains secteurs¹⁷.

18. Au cours du cycle de programmation précédent, le PNUD a mis en œuvre un grand nombre de projets environnementaux en Azerbaïdjan, comme en témoignent les étroits partenariats qu'il a noués avec l'Union européenne, le Gouvernement norvégien, le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour l'environnement mondial. Le PNUD a aidé l'Agence nationale pour les sources d'énergies de substitution et les énergies renouvelables à mettre en œuvre des programmes pilotes portant sur des sources d'énergie renouvelable, à instaurer une politique tarifaire avantageuse et à analyser le cadre juridique et réglementaire. L'atout particulier du PNUD dans ce domaine réside dans sa capacité de s'attaquer à une grande variété de problèmes environnementaux et de proposer des solutions intégrées pour faire face à la dégradation des sols, à la déforestation, à la perte de biodiversité et à la vulnérabilité aux changements climatiques. Ces questions aussi doivent être abordées en tenant compte de la diversification économique, de la résilience et du développement durable.

19. Ces dernières années, l'Azerbaïdjan s'est montré enclin à participer à la coopération Sud-Sud et triangulaire afin de partager avec les pays en développement la grande expérience, le savoir-faire technique et l'expertise qu'il a acquis au cours des années de transition. Le PNUD a joué un rôle de premier plan en ouvrant de nouvelles perspectives en matière de coopération dans ce cadre, notamment en facilitant le transfert de connaissances sur le cybergouvernement au profit de l'Afghanistan et sur les services publics au profit du Turkménistan. Il s'appliquera à élargir la dimension Sud-Sud de son programme au cours du prochain cycle de programmation.

20. L'un des principaux problèmes rencontrés au cours du programme de pays précédent tenait d'une part à l'écart existant entre les fonds disponibles et les activités correspondantes, et d'autre part au fait que les objectifs énoncés dans le descriptif de programme de pays étaient trop ambitieux¹⁸; ce problème, souligné par les évaluations des réalisations, a permis de tirer un enseignement de l'expérience, en application duquel le nouveau programme sera axé sur un nombre plus restreint de domaines de développement choisis parmi l'ensemble des domaines sur lesquels le Gouvernement fait porter ses efforts dans le cadre de Vision 2020. Ce nouveau programme concordera avec les priorités définies dans le plan stratégique pour 2014-2017 du PNUD dans la mesure où il ciblera des groupes de population et des zones géographiques donnés, et mettra sur les domaines dans lesquels le PNUD est particulièrement compétent.

¹⁷ PNUD, rapport d'évaluation des réalisations du programme de bonne gouvernance, 2013.

¹⁸ PNUD, rapport d'évaluation des réalisations 1 et 2, 2015.

II. Priorités du programme et partenariats

21. Le nouveau programme de pays du PNUD est fondé sur le Cadre de partenariat Nations Unies-Azerbaïdjan adopté récemment. Il contribue à trois des cinq objectifs du Cadre de partenariat et est en adéquation avec le plan stratégique du PNUD. Le Cadre est en accord avec la stratégie nationale de développement de l'Azerbaïdjan, Vision 2020, et est le fruit de larges consultations menées entre le Gouvernement azerbaïdjanais, les partenaires internationaux, l'association de jeunes Azerbaïdjanais baptisée Conseil consultatif de la jeunesse des Nations Unies et la société civile au sens large. Le Gouvernement continuera de participer aux coûts afférents au nouveau programme de pays, ce qui permettra au pays de garder la main sur les priorités définies dans le programme et favorisera le maintien de l'esprit de partenariat dans lequel l'Azerbaïdjan travaille avec le PNUD.

22. Le programme de pays contribuera directement ou indirectement aux réalisations 1, 3, 6 et 7 du plan stratégique du PNUD. Le nouveau programme vise principalement à continuer de contribuer au renforcement des capacités afin d'obtenir des améliorations durables dans les trois domaines visés ci-après.

Mise en valeur du capital humain et principe d'inclusion

23. Le PNUD accordera une attention toute particulière à la mise en valeur du capital humain, condition préalable à une économie diversifiée, compétitive et fondée sur la connaissance. Il veillera à ce que les segments les plus vulnérables de la population active, notamment les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, puissent acquérir les compétences et accéder aux ressources nécessaires pour répondre à la demande du marché de l'emploi. À cette fin, il aidera les institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre de nouveaux programmes d'enseignement professionnel ainsi qu'à lancer de nouvelles entreprises dans des secteurs non pétroliers, comme celui des TIC. Il tirera parti des partenariats qu'il a déjà conclus avec les institutions nationales pour les aider à mettre au point et à généraliser des modèles, des stratégies et des outils innovants destinés à permettre de changer la donne en proposant des emplois plus productifs et ouverts à tous. L'expérience acquise grâce à ces mesures devrait enrichir le savoir institutionnel, en fournissant des enseignements à retenir et des modèles qui pourraient être appliqués dans d'autres régions du pays pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre de personnes.

24. Le PNUD ciblera les zones économiquement désavantagées et s'emploiera à éliminer les obstacles à un développement régional équitable. Il œuvrera, en collaboration avec le Ministère des communications et des technologies de pointe, à moderniser et à étendre les infrastructures d'information et de communications dans les zones rurales et à aider les citoyens à tirer parti des possibilités offertes par les TIC pour créer des emplois. Fort des relations qu'il entretient depuis longtemps avec l'Agence nationale azerbaïdjanaise pour la lutte antimines, le PNUD appuiera également le déminage dans les territoires concernés.

25. La contribution du PNUD au titre de cette composante du programme est en parfaite adéquation avec le résultat 1 du plan stratégique : il s'agit de soutenir les politiques, les systèmes et les institutions à l'échelle nationale et infranationale afin d'améliorer les perspectives d'emploi et les moyens de subsistance et d'en créer de nouveaux. Le PNUD concourt également à la réalisation du résultat 6, en contribuant au relèvement postconflit et à la réintégration des blessés par mine dans la vie économique. Cette composante aide également l'Azerbaïdjan à s'acquitter de

l'obligation de garantir l'exercice des droits économiques que lui imposent la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le PNUD collaborera étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux pour aider le Gouvernement à respecter ses engagements internationaux.

Renforcement des capacités institutionnelles en vue de l'élaboration d'une politique de développement équitable

26. Le PNUD appuiera le renforcement des capacités institutionnelles dans les ministères et les services de l'État en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes et fondées sur l'analyse des faits. Il recourra à cette fin à un ensemble de stratégies combinant des mesures de renforcement des capacités applicables à toute l'administration publique et des interventions sectorielles. Il s'agira d'établir une base éducative solide pour que les fonctionnaires disposent du savoir et de l'expertise nécessaires pour faire face aux problèmes de développement à toutes les étapes de l'élaboration de politiques. Ce travail sera fondé sur la coopération avec les institutions des Nations Unies, la Commission de la fonction publique, le Comité d'État chargé des questions relatives à la famille, aux femmes et aux enfants ainsi que l'Union européenne et l'Agence allemande de coopération internationale.

27. Le PNUD mettra à profit son partenariat avec le Ministère du travail et de la protection sociale pour promouvoir un nouveau programme national relatif à l'emploi en mettant en place un système d'information à gestion unique visant à améliorer les services fournis à l'ensemble de la population. Le système contribuera à rendre les programmes d'assistance sociale plus transparents et plus efficaces et à réduire les risques de corruption. Le PNUD contribuera également à l'amélioration des capacités de mise en œuvre des politiques relatives à l'emploi et à la protection sociale.

28. Le PNUD continuera de s'employer à améliorer l'efficacité des services de douanes et de protection des frontières en institutionnalisant la stratégie de gestion intégrée des frontières, notamment avec la Géorgie. Les activités qu'il mènera au titre de cette composante correspondent à la réalisation 3 du plan stratégique, étant donné qu'elles visent à renforcer les fonctions gouvernementales essentielles liées à l'élaboration des politiques et à la prestation de services.

Amélioration de la gestion de l'environnement et de la résistance aux risques résultant des changements climatiques

29. Le PNUD s'emploiera à mettre au point et à appliquer des stratégies intégrées de gestion des ressources naturelles qui constituent une source de moyens de subsistance pour les populations locales. À cette fin, il donnera à ces dernières les moyens de participer aux prises de décisions concernant la gestion des pâturages et des forêts en créant des associations d'utilisateurs de pâturages et d'agriculteurs; il améliorera les moyens de subsistance des populations vivant du pastoralisme en soutenant des mesures de restauration des pâturages; et il offrira de nouvelles possibilités d'activités rémunératrices (des pépinières forestières ou l'apiculture, par exemple). En outre, les agriculteurs auront la possibilité de créer des entreprises agro-industrielles valorisant des cultures locales ou d'élargir celles qui existent déjà, ce qui contribuera à améliorer leurs moyens de subsistance. Les cadres juridique et

politique seront modifiés de façon à permettre d'appliquer les programmes pilotes à plus grande échelle.

30. Le PNUD concentrera son action sur les villages montagneux vulnérables, les populations rurales vivant sur des territoires arides et semi-arides et les populations vivant au bord de la mer Caspienne, qui sont les plus sévèrement touchés par les conséquences négatives de la dégradation des sols, de la déforestation et de la perte de la biodiversité.

31. Le PNUD concourra à l'instauration d'un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions en promouvant des mesures d'adaptation et d'atténuation. Il renforcera en particulier la résilience des populations locales face aux inondations dues aux changements climatiques en mettant au point un système d'alerte rapide et en mettant en œuvre un programme de préparation en prévision des catastrophes tenant compte de la problématique hommes-femmes et des vulnérabilités propres aux hommes et aux femmes. Il appuiera également la création et la mise en œuvre de mesures d'atténuation dans le secteur de l'énergie, notamment d'un programme de construction écologique et de transports économiques sur le plan énergétique. Il défendra et soutiendra le renforcement des capacités et des dispositifs de suivi et d'évaluation, notamment en ce qui concerne le suivi des émissions de carbone. Il aidera l'Azerbaïdjan à combler les lacunes en matière de données, à mettre au point une méthodologie de suivi des émissions de carbone, à établir des protocoles relatifs aux flux de carbone et à établir des rapports fondés sur des preuves scientifiques pour les soumettre au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le PNUD aidera également à l'élaboration d'un plan stratégique couvrant les 15 à 20 prochaines années et visant à promouvoir une utilisation rationnelle des ressources énergétiques, à garantir l'efficacité énergétique aux utilisateurs finaux et à favoriser le recours à des sources d'énergie de substitution, ainsi qu'à l'établissement des résultats et indicateurs pertinents.

32. Pour atteindre les objectifs fixés au titre de cette composante, le PNUD devra absolument travailler dans le cadre des nombreux partenariats qu'il a noués, notamment avec le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, le Ministère de l'agriculture, le Ministère des transports, le port international de commerce maritime de Bakou, l'administration maritime nationale, la compagnie nationale pétrolière de l'Azerbaïdjan et les autorités et les organisations locales.

33. La contribution du PNUD au titre de cette composante du programme cadre parfaitement avec la réalisation 1 du plan stratégique, en ce qu'elle appuie l'élaboration de solutions permettant une gestion innovante des ressources naturelles et donne les moyens d'appliquer à plus grande échelle les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets; elle est également liée à la réalisation 5 en ce qui concerne la préparation aux risques naturels résultant des changements climatiques.

34. Dans chaque domaine de réalisations du plan stratégique, le PNUD continuera de plaider pour une participation plus active de l'Azerbaïdjan à la coopération au service du développement. Il compte analyser la façon dont l'Azerbaïdjan a participé à la coopération Sud-Sud et triangulaire par le passé afin d'évaluer le rôle qu'il peut jouer dans la coopération au service du développement, de recenser, preuves à l'appui, ses domaines d'excellence, et de proposer de nouveaux modèles de partage de connaissances dans le cadre de cette coopération. On pourrait prendre comme points de départ le déminage et les politiques en faveur de la jeunesse (dans le cadre de la réalisation 1); la cybergouvernance et le modèle ASAN pour les

services publics (dans le cadre de la réalisation 2); et la gestion des terres et le développement à faible intensité de carbone (dans le cadre de la réalisation 3). Pour aider l'Azerbaïdjan à renforcer ses capacités en tant que nouveau donateur, le PNUD promouvra et appuiera la mise en place de mécanismes efficaces de gestion de l'aide au développement, notamment des fonds d'affectation spéciale. Dans le nouveau programme de pays, la coopération Sud-Sud et triangulaire sera envisagée comme une question transversale correspondant à la réalisation 7 du plan stratégique.

III. Administration du programme et gestion des risques

35. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

36. C'est le Conseil des ministres qui sera chargé de coordonner l'action du Gouvernement et du PNUD. Pour renforcer davantage l'appropriation du programme par le pays, le PNUD continuera de s'attacher à mobiliser d'importantes sommes auprès du Gouvernement au titre du partage des coûts, et la mise en œuvre nationale demeurera la modalité privilégiée d'exécution du nouveau programme, sachant qu'elle pourra être remplacée, si nécessaire, par une exécution directe pour tout ou partie d'un programme en cas de force majeure. Le PNUD continuera d'aider les organismes gouvernementaux qui en feront la demande à mettre les projets en œuvre. Il créera également des comités de direction composés de représentants du Gouvernement et des partenaires internationaux pour chaque projet, établissant ainsi le principe de responsabilité partagée.

37. Pour que la mise en œuvre du programme de pays soit couronnée de succès, il faut surtout que les acteurs étatiques continuent à se mobiliser pour atteindre les objectifs et cibles énoncés dans Vision 2020 et à se montrer ouverts à l'égard du processus de réformes publiques. Un des principaux risques pesant sur le programme du PNUD est l'instabilité financière qui règne en Azerbaïdjan. En février 2015, la monnaie nationale a perdu de sa valeur suite à la chute des cours du pétrole, et cette instabilité devrait s'aggraver. Étant donné que l'Azerbaïdjan est un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), on peut également anticiper une diminution des ressources générales allouées aux programmes et à la gestion et la poursuite du tarissement des flux traditionnels de l'aide publique au développement. Le PNUD tentera d'atténuer ces risques en suivant de près la situation budgétaire, en mettant en œuvre un plan de durabilité pour son bureau azerbaïdjanais et en intensifiant les efforts de mobilisation de ressources afin de collecter des fonds verticaux et des fonds auprès du Gouvernement azerbaïdjanais, de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de nouveaux fonds tels que le Fonds vert pour le climat. S'il arrive à disposer de fonds supplémentaires et à nouer de nouveaux partenariats, le PNUD se fixera des résultats plus ambitieux en matière d'égalité des sexes et de promotion de moyens de subsistance durables et d'emplois verts. Il améliorera la communication des résultats en matière de développement

pour faciliter la mobilisation de ressources autres que les ressources de base. Il évaluera régulièrement les plans de durabilité et la stratégie d'adaptation de son bureau de pays en vue d'atténuer les conséquences dans le cas – peu probable – où les objectifs de mobilisation de ressources ne seraient pas atteints.

IV. Suivi et évaluation

38. Comme indiqué ci-dessus, le nouveau programme de pays est en adéquation avec le Cadre de partenariat Nations Unies-Azerbaïdjan, le plan stratégique du PNUD et Vision 2020, et fera largement appel aux mécanismes de suivi et d'évaluation prévus dans ces documents pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des réalisations énoncées.

39. Ne disposant pas d'un responsable spécialement chargé du suivi et de l'évaluation, le bureau de pays du PNUD comptera sur l'appui du groupe de suivi et d'évaluation établi au titre du Cadre de partenariat Nations Unies-Azerbaïdjan pour élaborer le cadre de résultats et d'allocations des ressources, et continuera de contribuer à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Cadre de partenariat et du programme de pays.

40. Dans la mesure du possible, le suivi du cadre du programme de pays du PNUD sera effectué au moyen des outils nationaux de suivi des résultats existants et des données factuelles provenant de sources nationales, complétées, si nécessaire, par des sources internationales.

41. Le bureau du PNUD en Azerbaïdjan mènera des activités de suivi et d'évaluation à deux niveaux. Au niveau des produits, il utilisera différents outils pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et évaluer dans quelle mesure ces objectifs contribuent au renforcement des capacités nationales.

42. Au niveau des programmes, le PNUD procédera à au moins une évaluation par réalisation pour veiller à ce que ces réalisations contribuent effectivement à la réalisation des objectifs de développement fixés au niveau national et au programme de développement pour l'après-2015. Les conclusions des évaluations des réalisations du PNUD seront prises en compte dans les examens et l'évaluation annuels du Cadre de partenariat Nations Unies-Azerbaïdjan.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République d'Azerbaïdjan (2016-2020)

Priorité ou objectif du pays : Accélérer le développement économique et créer des emplois décents

Réalisation 1 énoncée dans le Cadre de partenariat Nations Unies-Azerbaïdjan : En 2020, l'économie de l'Azerbaïdjan est plus diversifiée, génère une croissance durable plus dynamique et crée des emplois décents, notamment pour les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.) [à réexaminer en fonction du budget intégré]</i>
<p>1. Indicateur : Taux de croissance du PIB dans le secteur non pétrolier</p> <p>Niveau de référence: 7\$</p> <p>Niveau cible: 7 %¹⁹</p> <p>2. Indicateur : Indice mondial de la compétitivité</p> <p>Niveau de référence : 4,51</p> <p>Niveau cible : 5</p> <p>3. Indicateur : Taux de chômage ventilé par sexe et par âge</p> <p>Niveau de référence (2014) :</p> <p>Population : 4,9%</p> <p>Hommes : 4,0%</p> <p>Femmes : 5,8%</p> <p>Jeunes (15-29): 9,7 %</p> <p>Niveau cible :</p> <p>Population : 4,9 %</p> <p>Hommes : 4 %</p>	<p>Comité d'État de statistique</p> <p>Ministère de l'économie et de l'industrie</p> <p>Ministère du travail et de la protection sociale</p> <p>Rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial</p> <p>Rapports sur le suivi et l'évaluation</p>	<p>1.1 Renforcement des capacités de formation des institutions de l'État pour préparer la main-d'œuvre à travailler dans les secteurs non pétroliers de l'économie</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de modules de formation créés</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible: 5</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de personnes (jeunes, femmes, personnes handicapées) bénéficiant de programmes de formation</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 250, dont 60 % de femmes, parmi lesquels au moins 80 % de personnes de moins de 30 ans et au moins 5 % de personnes handicapées</p> <p>1.2 Amélioration des capacités en matière de gestion des autorités publiques fournissant un appui aux petites et moyennes entreprises</p>	<p>Ministère du travail et de la protection sociale</p> <p>Ministère de l'éducation</p> <p>Ministère de la culture et du tourisme</p> <p>Ministère de la jeunesse et des sports</p> <p>Ministère des communications et des technologies de pointe</p> <p>Ministère de l'agriculture</p> <p>Fonds pour les TIC</p> <p>Agence nationale d'Azerbaïdjan pour la lutte antimines</p> <p>Associations de jeunes et de femmes</p> <p>Union européenne</p>	<p>Ressources ordinaires: 810 000</p> <hr/> <p>Autres ressources : 17 700 000</p>

¹⁹Azerbaïdjan, « Vision 2020 », p. 11.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.) [à réexaminer en fonction du budget intégré]
Femmes : 5,7% Jeunes (15-29) : 9,5%		<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de jeunes créateurs d'entreprise bénéficiant d'un appui, ventilé par sexe</p> <p>Niveau de référence : 25, dont 12 % de femmes jeunes</p> <p>Niveau cible : 40, dont au moins 25 % de femmes</p> <p>1.3 Renforcement des infrastructures informatiques et de communications et extension de ces dernières aux zones isolées et économiquement désavantagées</p> <p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de personnes ayant accès à une connexion Internet moderne à haut débit</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 6 180 000</p> <p>1.4 Maintien du programme de déminage et d'aide aux blessés par mine pour stimuler l'activité économique dans les territoires d'Azerbaïdjan touchés par des conflits</p> <p>Indicateur 1.4.1 : Nombre de blessés par mine dont le niveau de vie s'est amélioré</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 100</p>		

Priorité ou objectif du pays : Renforcer les capacités institutionnelles et fournir des services publics et sociaux efficaces

Réalisation 2 énoncée dans le Cadre de partenariat Nations Unies-Azerbaïdjan : En 2020, l'Azerbaïdjan a renforcé les capacités institutionnelles lui permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques transparentes, fondées sur des données factuelles et tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.) [à réexaminer en fonction du budget intégré]</i>
<p>1. Indicateur : Intégration de nouveaux indicateurs ventilés par sexe dans la base nationale de données statistiques pour appuyer l'élaboration de politiques reposant sur des informations fiables</p> <p>Niveau de référence : 257 (2013)</p> <p>Niveau cible : 280</p> <p>2. Indicateur : Indice de développement humain</p> <p>Niveau de référence : 0,747 (2013)</p> <p>Niveau cible : 0,750</p> <p>3. Indicateur : Estimation de l'efficacité de l'action gouvernementale</p> <p>Niveau de référence : -0,78 (2012)</p> <p>Niveau cible : 0,5 (2020)</p> <p>4. Indicateur : Mesure dans laquelle les capacités de contrôle du secteur de la sécurité sont renforcées</p> <p>Niveau de référence : 3 (2014)</p> <p>Niveau cible : 4 (2020)</p>	<p>Comité d'État de statistique</p> <p>Rapports sur le développement humain du PNUD</p> <p>Indicateurs mondiaux de la gouvernance de la Banque mondiale</p> <p>Rapport mondial sur les technologies de l'information et des communications du Forum économique mondial</p> <p>Rapports sur le suivi et l'évaluation</p>	<p>2.1 Renforcement des capacités institutionnelles permettant de former les fonctionnaires à divers aspects de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques</p> <p>Indicateur 2.1.1 : existence d'un centre dédié à la formation de fonctionnaires</p> <p>Niveau de référence : Aucun</p> <p>Niveau cible: Centre de formation pleinement opérationnel</p> <p>2.2 Mise en œuvre de mesures visant à renforcer les institutions et systèmes nationaux en vue d'élaborer, d'appliquer et de suivre des programmes et politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Nombre de nouveaux programmes, stratégies et plans nationaux utilisant des indicateurs ventilés par sexe et tenant compte de la problématique hommes-femmes</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>2.3 Renforcement des capacités nationales dans le but de gagner en efficacité et d'améliorer la disponibilité des données en vue de la mise en œuvre de politiques relatives à l'emploi et à la protection sociale</p>	<p>Commission de la fonction publique, qui relève de la présidence de la République</p> <p>Ministère du travail et de la protection sociale</p> <p>Comité d'État chargé des questions relatives à la famille, aux femmes et aux enfants</p> <p>Comité d'État chargé des douanes</p> <p>Service national chargé des frontières</p> <p>FNUAP</p> <p>Union européenne</p> <p>Agence allemande de coopération internationale</p>	<p>Ressources ordinaires : 906 000</p> <hr/> <p>Autres : 18 000 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.) [à réexaminer en fonction du budget intégré]
<p>5. Indicateur : Indice de préparation aux réseaux Niveau de référence: 4,31 (2014) Niveau cible: 4,7</p>		<p>Indicateur 2.3.1 : Existence d'un système d'information de gestion (SIG) Niveau de référence : Aucun Niveau cible : SIG pleinement opérationnel</p> <p>Indicateur 2.3.2 : Nouvelles bases de données sur les groupes vulnérables (personnes handicapées, chômeurs) Niveau de référence : Existence de données consignées sur papier et de façon éparpillée Niveau cible : Existence de bases de données informatisées et possibilité d'échanger les données</p> <p>2.4 Existence de capacités institutionnelles permettant de mettre en œuvre les politiques de gestion intégrée des frontières</p> <p>Indicateur 2.4.1 : Existence d'une stratégie de gestion intégrée des frontières Niveau de référence : Aucun Niveau cible : Existence d'une stratégie</p> <p>Indicateur 2.4.2 : Mesure dans laquelle l'efficacité des tests en laboratoire visant à vérifier si les produits alimentaires sont conformes aux normes de sécurité s'est améliorée Niveau de référence : 3 Niveau cible : 4</p> <p>2.5 Capacité des institutions azerbaïdjanaises à proposer des services de partage du savoir à d'autres pays en développement</p> <p>Indicateur 2.5.1 : Nombre de pays ayant bénéficié des services de partage du savoir proposés par l'Azerbaïdjan Niveau de référence: 2 Niveau cible: 5</p>		

Priorité ou objectif du pays : Amélioration de la gestion de l'environnement et de la résilience face aux risques naturels et anthropiques

Réalisation 3 énoncée dans le Cadre de partenariat Nations Unies-Azerbaïdjan : En 2020, des politiques et des lois promouvant le développement durable sont mises en place, mieux appliquées et coordonnées conformément aux accords multilatéraux sur l'environnement, prennent en compte les dimensions sociale et sanitaire et s'attaquent aux questions liées à l'environnement, aux ressources naturelles, à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, aux changements climatiques, et à la résilience face aux risques naturels et anthropiques.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique: la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.) [à réexaminer en fonction du budget intégré]
<p>1. Indicateur : Émissions de gaz à effet de serre par rapport au PIB (équivalent en tonnes de dioxyde de carbone/million de dollars des États-Unis du PIB)</p> <p>Niveau de référence : 911 (2010)</p> <p>Niveau cible : 360</p> <p>2. Indicateur : Nombre d'hectares de terre soumis à un régime de conservation in situ</p> <p>Niveau de référence : 617 630 (2010)</p> <p>Niveau cible : 950 000</p> <p>3. Indicateur : Nombre d'hectares de terre cultivés soumis à un régime d'utilisation durable</p> <p>Niveau de référence : 21 959 (2011)</p> <p>Niveau cible : 35 000</p>	<p>Ministère de l'environnement et des ressources naturelles</p> <p>Base de données mondiale sur les zones protégées</p> <p>Organic World Net</p> <p>Rapports sur le suivi et l'évaluation</p>	<p>3.1 Renforcement des institutions et des dispositifs en vue d'améliorer le suivi et l'analyse des émissions de gaz à effet de serre, des flux de carbone et de la capacité de stockage du dioxyde de carbone, ainsi que la communication d'informations à ce sujet, notamment dans le cadre des grands accords multilatéraux sur l'environnement</p> <p>Indicateur 3.1.1 : Les informations communiquées respectent les normes fixées dans les conventions.</p> <p>Niveau de référence : Les normes sont partiellement respectées.</p> <p>Niveau cible : Les normes sont pleinement respectées.</p> <p>Indicateur 3.1.2 : Mesure dans laquelle les capacités de surveillance des émissions de carbone se sont améliorées</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 3</p> <p>3.2 Amélioration de la capacité à assurer une planification et une gestion plus efficaces des écosystèmes côtiers et marins de la mer Caspienne, ainsi que leur durabilité aux niveaux national et infranational</p>	<p>Ministère de l'environnement et des ressources naturelles</p> <p>Ministère de l'agriculture</p> <p>Ministère des situations d'urgence</p> <p>Ministère des transports</p> <p>Ministère de l'énergie</p> <p>Ministère de l'économie et de l'industrie</p> <p>Agence nationale pour les sources d'énergie de substitution et les énergies renouvelables</p> <p>Port international de commerce international de Bakou</p> <p>Administration maritime nationale</p> <p>Compagnie nationale pétrolière de l'Azerbaïdjan</p> <p>Agence allemande de coopération internationale</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial</p>	<p>Ressources ordinaires : 500 000</p> <p>Autres : 14 500 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.) [à réexaminer en fonction du budget intégré]
		<p>Indicateur 3.2.1 : Existence d'un plan de gestion intégré des zones côtières et marines protégées</p>	<p>Fonds spécial pour les changements climatiques Fonds vert pour le climat</p>	
		<p>Niveau de référence : Aucun</p>	<p>Fonds pour l'adaptation</p>	
		<p>Niveau cible : Au moins un parc national dispose d'un plan intégré de gestion auquel la collectivité participe.</p>	<p>Bureaux exécutifs locaux</p>	
		<p>3.3 Élaboration de politiques agricoles et fourniture d'un appui aux institutions et aux agriculteurs locaux pour qu'ils continuent d'utiliser de manière durable des variétés de cultures locales qui sont importantes pour la diversité biologique et la gestion durable des sols</p>	<p>Associations d'utilisateurs de l'eau</p>	
		<p>Indicateur 3.3.1 : Pourcentage d'agriculteurs qui utilisent des variétés de cultures locales dans les régions pilotes</p>	<p>Associations d'agriculteurs</p>	
		<p>Niveau de référence : 0</p>		
		<p>Niveau cible : 15 % dans les régions pilotes</p>		
		<p>3.4 Application de mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et promotion de pratiques écologiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie</p>		
		<p>Indicateur 3.4.1 : Nombre de mesures d'atténuation adéquates prises par l'État dans les secteurs gazier et pétrolier</p>		
		<p>Niveau de référence : 0</p>		
		<p>Niveau cible : 3</p>		
		<p>Indicateur 3.4.2 : Nombre de pratiques écologiques innovantes entraînant une réduction des émissions de gaz à effet de serre appliquées dans le secteur des transports</p>		
		<p>Niveau de référence : 0</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.) [à réexaminer en fonction du budget intégré]
		<p>Niveau cible: 3</p> <p>3.5 Amélioration de la résilience des communautés montagnardes vulnérables du Grand Caucase pour leur permettre de faire face aux conséquences négatives de la dégradation des sols et aux risques liés au climat</p> <p>Indicateur 3.5.1 : Nombre de communautés disposant d'un système d'alerte rapide</p> <p>Niveau de référence : Aucune</p> <p>Niveau cible: 20</p> <p>Indicateur 3.5.2 : Nombre d'agriculteurs disposant de moyens de subsistance durables grâce à l'amélioration de la gestion des pâturages</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible: 16</p> <p>Indicateur 3.5.3 : Mesure dans laquelle la participation des populations locales aux décisions relatives aux questions liées à la gestion des terres a augmenté</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 2</p> <p>Indicateur 3.5.4 : Nombre de personnes dont le niveau de vie a augmenté grâce à la gestion des ressources naturelles</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible: 20</p>		